

EPS VILLENEUVE HAUT-LAC

2026-2027



1 établissement scolaire – 5 communes – 7 sites – 1400 élèves – 180 collaborateurs



CHELSEL



NOVILLE



RENNAZ



ROCHE



VILLENEUVE

EPS Villeneuve Haut-Lac	1
Table des matières	2
Mot de la direction	3
Contacts d'établissement.....	4
Communication / Agenda / Plan d'études / Règlement.....	5
Structure de l'école vaudoise	6
Partenaires / PPLS	7
Infirmière / Médiatrices / Conseillère école-famille.....	8
Educatrice en milieu scolaire / Conseillère en orientation / PSPS.....	8
Méthode de la préoccupation partagée / Conseil des élèves.....	9
Absences / Arrivées tardives / Mise en congé des élèves.....	10
Congé / Droit à l'image.....	11
Responsabilités sur le chemin de l'école	12
Bâtiments scolaires	13
Horaires des classes	14
Bibliothèque / Informations diverses	15
Association des parents d'élèves / Conseil d'établissement	16
Calendrier 2026-2027	17-19

Le générique masculin est utilisé dans cette brochure uniquement dans le but d'en alléger la forme et d'en faciliter la lecture.

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Une année scolaire ne se résume pas à une succession de cours, d'activités et de vacances. Elle est faite de découvertes, de défis relevés, d'obstacles à surmonter, de rencontres mais surtout d'une multitude d'expériences qui permettent à chaque enfant d'apprendre, de progresser et de grandir.

Pour que ce parcours se déroule dans les meilleures conditions, chacun a un rôle à jouer. Les élèves s'engagent dans leurs apprentissages, les équipes de l'établissement les accompagnent avec exigence et bienveillance et les familles apportent un soutien indispensable. La collaboration et la confiance réciproque sont indispensables à notre mission.

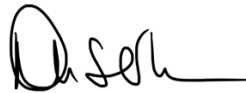
Cette brochure a été conçue pour vous offrir les principaux repères utiles à la compréhension du fonctionnement de l'établissement. Vous y trouverez des informations pratiques ainsi que la présentation des différents professionnels qui entourent les élèves au quotidien. Notre site internet complète ces renseignements : www.ecoles-villeneuve.ch.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à notre établissement. Au nom de l'ensemble des collaborateurs, je souhaite à votre enfant une année riche en apprentissages, en plaisir de découvrir et en réussites, petites ou grandes.

Je vous adresse, Madame, Monsieur, Chers Parents, mes salutations les meilleures.

Pour le conseil de direction

Muriel ANSERMOZ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Ansermoz', with a stylized flourish at the end.

Directrice

La photo de la page de couverture « Les chats s'envolent » est une œuvre réalisée par les élèves des classes de 6P3 et 6P4 (2025-2026). Leur création est exposée dans le village de Rossinière jusqu'en septembre 2026.

CONSEIL DE DIRECTION

- Muriel Ansermoz Directrice
- José Sotillo Doyen organisationnel
- Alexandre Formaz Doyen administratif
- Marylène Gloor Malikevski Doyenne pédagogique 1^{er} cycle (1-4P)
- Nicolas Cuny Doyen pédagogique 2^{ème} cycle (5-8P)
- Christophe Monney Doyen pédagogique 3^{ème} cycle (9-11S)
- Ninosca Borel Doyenne de l'enseignement spécialisé

SECRÉTARIAT

- Martine Bertholet Secrétaire de direction
- Franziska Bertholet Secrétaire
- Amina Ben Khalifa Secrétaire
- Anouchka Bouvier Secrétaire
- Raphaële Bütikofer Secrétaire
- Kiara Cavin Apprentie
- Daniela Pinto Dos Santos Secrétaire

HORAIRES DU SECRÉTARIAT ET CONTACT

HORAIRES :

- | | | |
|-------------------------|---------------|---------------|
| • Lundi - mardi - jeudi | 07h15 - 11h30 | 13h30 - 16h30 |
| • Mercredi | 07h15 - 11h30 | |
| • Vendredi | 07h15 - 09h00 | 13h30 - 16h00 |

CONTACT :

- Téléphone : 021 557 35 00
- Mail : eps.villeneuve@vd.ch
- Site internet : www.ecoles-villeneuve.ch
- Adresse : EPS Villeneuve Haut-Lac
Route de la Tour-Rouge 7
1844 Villeneuve

COMMUNICATION

La communication entre l'école et la famille est essentielle au bon déroulement de la scolarité des élèves. Les parents sont régulièrement informés de la marche de l'école et de la progression scolaire de leur enfant. Dans le respect des rôles respectifs, parents et enseignants coopèrent à l'éducation et à l'instruction de l'enfant. En cas de questions, remarques voire désaccords, il s'agit de suivre, au besoin, une procédure en 3 étapes.

- **1ère ÉTAPE :**

Entretien entre les parents et l'enseignant

- **2ème ÉTAPE :**

Contact avec la doyenne ou le doyen pédagogique du cycle dans lequel se trouve l'enfant

- **3ème ÉTAPE :**

Contact avec la directrice

AGENDA

Les parents prennent connaissance régulièrement des informations figurant dans l'agenda (nommé cahier de communication en 1-2P).

L'élève doit être **en possession de son agenda pour l'ensemble des cours** qui figurent à son horaire.

L'agenda est impérativement **signé** chaque fin de semaine par les parents.

En cas de **perte ou de dégradation**, l'agenda doit être racheté au secrétariat.

PLAN D'ÉTUDES ROMAND (PER)

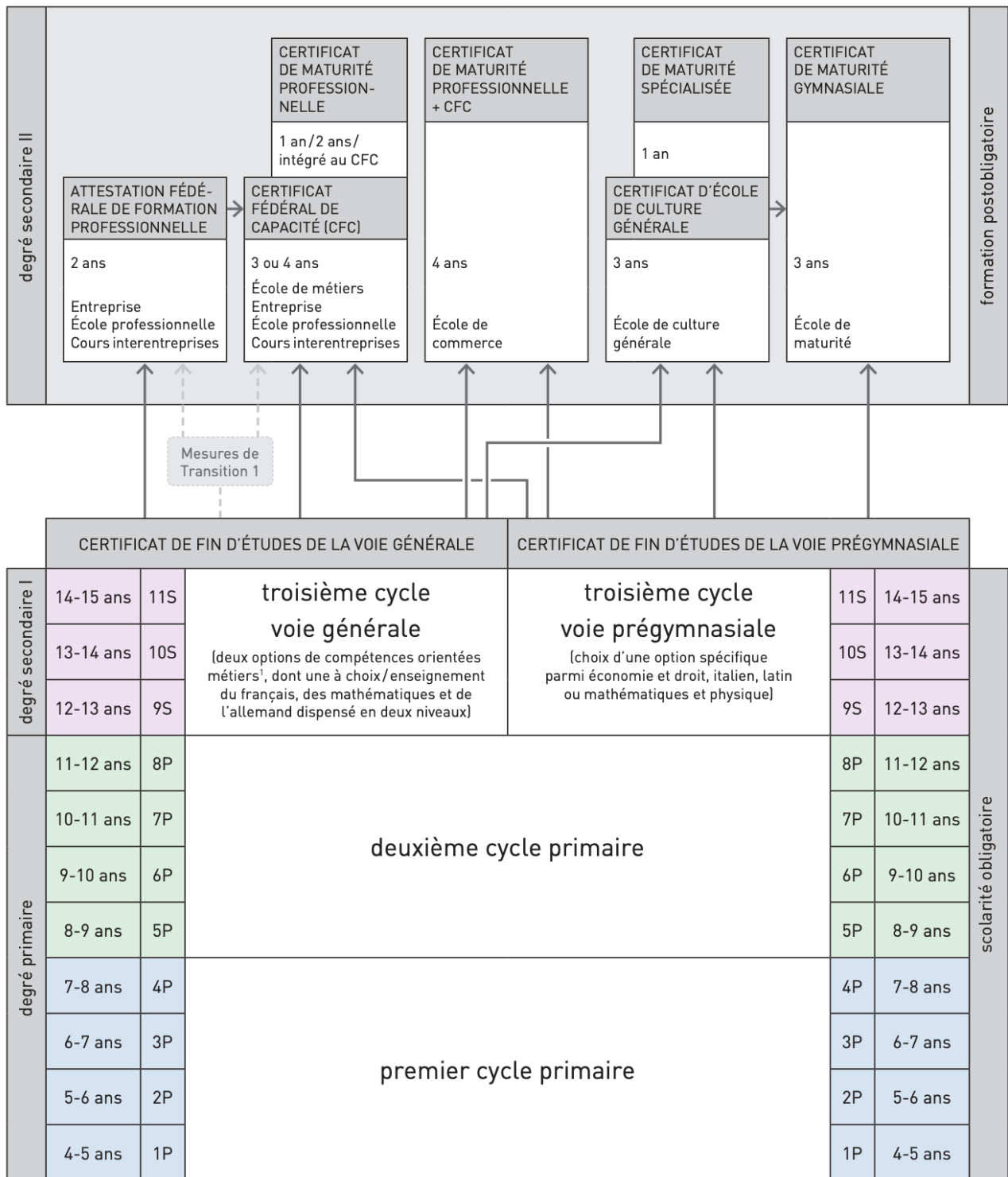
Le plan d'études romand (PER) définit les contenus d'apprentissage de la scolarité obligatoire pour la Suisse romande. Il est consultable à l'adresse www.per-mer.ch.

RÈGLEMENT

Le règlement de l'établissement est à disposition sur le site internet de l'établissement (www.ecoles-villeneuve.ch).

Conformément à la décision n°162 de la DGEO (direction générale de l'enseignement obligatoire), l'usage **des dispositifs numériques** (téléphones portables, montres connectées, ...) est interdit dans tout le périmètre de l'école et durant le temps scolaire, y compris pendant les récréations.

STRUCTURE DE L'ÉCOLE VAUDOISE



PARTENAIRES

Notre école collabore étroitement avec d'autres intervenants tout au long de l'année scolaire. Toutes ces personnes ont en commun la volonté de soutenir et accompagner nos élèves dans leur scolarité.

Assistante à l'intégration et enseignant spécialisé :

Certains élèves bénéficient de la présence régulière d'une assistante à l'intégration ou d'un enseignant spécialisé chargé du renfort pédagogique.

Dans le cadre de leurs fonctions respectives, ces intervenants peuvent se trouver en classe de manière ponctuelle. Lorsqu'ils sont présents pour un élève en particulier, les parents de l'enfant concerné sont informés.

Équipes pluriprofessionnelles :

Des équipes constituées de professionnels œuvrant en milieu scolaire se réunissent régulièrement dans le but de réfléchir aux mesures à mettre en place pour des élèves dont le parcours scolaire est préoccupant et soutenir les enseignants dans leur travail.

Lorsqu'un élève est nommé dans le cadre de ces séances, chaque membre de cette équipe s'engage à respecter un code éthique et déontologique ; seules les informations nécessaires à la réflexion et permettant de soutenir l'élève sont partagées.

Les parents sont contactés si la mise en œuvre de mesures nécessitant leur accord est envisagée.

PPLS

Psychomotricité – psychologie – logopédie en milieu scolaire

Contact téléphonique : 024 466 33 33

Mail : secretariat.ppls@monneresse.ch

PSYCHOMOTRICIENNE

- Mme Sophie Grunder

PSYCHOLOGUES

- Mme Mélanie Moix
- Mme Zoubida Pabst

LOGOPÉDISTES

- Mme Catherine Richoz
- Mme Emilie Forestier

INFIRMIÈRE

- Mme Caroline Rousseau
servicesante.eps.villeneuve@avasad.ch 079 159 07 51

MÉDIATRICES

- Mme Katia Raabe katia.raabe@edu-vd.ch 021 960 32 38
- Mme Melinda Petruzzi melinda.petruzzi@edu-vd.ch 078 795 19 67
- Mme Christelle Emery christelle.emery@edu-vd.ch 076 530 26 69

CONSEILLÈRE ÉCOLE-FAMILLE ET ÉDUCATRICE EN MILIEU SCOLAIRE

- Mme Maud Farine maud.farine@mdj.ch 078 328 22 54
Présence : lundi / mardi matin / jeudi après-midi/ vendredi matin
- Mme Sabina Hauser sabina.hauser@mdj.ch 079 474 45 57
Présence : lundi et jeudi - *atteignable toute la semaine par téléphone*

CONSEILLÈRE EN ORIENTATION

- Mme Jessica Davis jessica.davis@vd.ch 021 557 34 91
Présence : mardi / jeudi après-midi / vendredi matin

PSPS

Tout au long de la scolarité des actions sont proposées aux élèves par l'équipe PSPS (promotion de la santé et prévention en milieu scolaire).

Déléguées :

- Mme Sandra Jacquod sandra.jacquod@edu-vd.ch
- Mme Isabelle Mionnet isabelle.mionnet@edu-vd.ch

MÉTHODE DE LA PRÉOCCUPATION PARTAGÉE

L'Établissement primaire et secondaire de Villeneuve Haut-Lac se soucie du bien-être des élèves et de la promotion d'un climat d'établissement serein, propice à un apprentissage de qualité.

Comme chaque établissement du Canton, notre école peut toutefois être le théâtre de situations de harcèlement-intimidation qui se manifestent par des actions répétées d'un groupe d'élèves envers un élève.

Afin de pouvoir répondre efficacement et rapidement, une équipe de professionnels spécialement formés à la « Méthode de la préoccupation partagée » interviendra dans les situations repérées et ce sur les différents sites scolaires de l'établissement (<http://www.preoccupationpartagee.org>).

Cette méthode bienveillante et non blâmante consiste à rencontrer, une ou plusieurs fois, tout élève pouvant aider à améliorer la situation. Ces entretiens sont reconduits jusqu'à ce que la dynamique inappropriée du groupe ait pris fin.

Votre enfant pourrait être amené à vivre un de ces entretiens. Ces derniers ne débouchent sur aucune sanction et n'ont pas de conséquences sur le cursus des élèves. Pour des raisons d'efficacité et de réactivité, ils ne sont annoncés ni aux élèves ni aux parents.

Dans certaines situations graves et en cas de nécessité, d'autres mesures peuvent être décidées par la Direction.

CONSEIL DES ÉLÈVES

Le conseil des élèves a pour but de favoriser le développement harmonieux de la vie commune et individuelle des élèves au sein de l'école. Il contribue à la qualité du climat dans l'établissement.

En 5P et 6P, un conseil des élèves est organisé régulièrement au sein de chaque classe sur temps scolaire.

De la 7P à la 11S, un délégué de classe et son remplaçant sont désignés en début d'année scolaire par le conseil des élèves de chaque classe. Les délégués de classe se réunissent hors grille horaire sous la responsabilité d'un ou deux enseignants.

1. D'abord

- **1-6P** : Les parents avertissent directement les enseignants le plus rapidement possible.
 - **7P -11S** : Les parents avertissent le secrétariat
 - ✓ par ☎ téléphone au 021 557 35 00 (ou laissent un message sur le répondeur)
 - ✓ ou par mail (eps.villeneuve@vd.ch)
- au plus tard avant le début des cours.**



2. Ensuite

Toute absence d'élève durant le temps scolaire (y compris les activités scolaires collectives hors bâtiment) doit être **justifiée par écrit** à l'aide du formulaire se trouvant dans l'agenda de l'élève ainsi que sur le site internet de l'école même si l'absence a été annoncée par téléphone.

En cas d'absence pour maladie et accident de plus d'une semaine ou en cas d'absences répétées, un certificat médical est exigé.

ARRIVÉES TARDIVES ET ABSENCES INJUSTIFIÉES

En cas d'arrivées tardives répétées ou d'absences non justifiées, les élèves sont sanctionnés. Les parents s'exposent à une dénonciation au Préfet en cas de cumul d'arrivées tardives ou d'absences non justifiées qu'elles soient imputables ou non aux parents.

MISE EN CONGÉ DES ÉLÈVES

Les enseignants sont tenus de participer à des séances de formation continue. Lorsque ces moments ont lieu durant les horaires scolaires, ils sont remplacés si cela est possible.

Exceptionnellement, les élèves peuvent être mis en congé. L'information est transmise via l'agenda ou le cahier de communication. De la 1P à la 6P, une permanence est organisée pour prendre en charge les enfants dont les parents n'ont pas de solution de garde.

CONGÉ

Les demandes de congé sont adressées à la direction via le formulaire à détacher à la fin de l'agenda, par lettre ou par courriel.

Toute demande de congé doit être faite **au minimum 2 semaines à l'avance**. Il n'est en principe pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances.

Les rendez-vous chez un thérapeute (médecin, dentiste, ...) doivent être pris, dans la mesure du possible, en dehors des heures d'école.

Les élèves peuvent bénéficier de **congés joker**. Il est possible de prendre au maximum 2 demi-journées de congé joker à la fois et au maximum 6 demi-journées par année scolaire sans donner de justification.

Ces congés doivent être annoncés au moins deux jours à l'avance au maître de classe.

Les congés joker ne peuvent pas être pris :

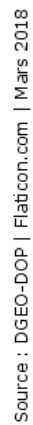
- le premier jour d'école de l'année scolaire ;
- lors des sorties pédagogiques, courses d'école, camps, joutes sportives, etc. ;
- les jours des épreuves cantonales de référence et des examens de certificat ;
- les jours précédant ou suivant immédiatement un congé motivé individuel accordé, même s'ils sont séparés par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif.

DROIT À L'IMAGE

De fin septembre à début octobre 2026 se dérouleront les séances pour la traditionnelle **photo de classe**. Menées par des professionnels, ces prises d'images permettront la création de photos de classe et de photos individuelles pour l'ensemble des élèves de l'établissement. La photo de classe sera publiée auprès des parents des élèves de la classe, alors que les photos individuelles vous sont uniquement destinées. L'établissement conserve toutefois une archive numérique de la photo individuelle de votre enfant sur son serveur sécurisé.

Dans le respect du cadre légal, nous sollicitons dès lors votre autorisation et celle de votre enfant par rapport à cette opération. La direction de l'établissement de Villeneuve Haut-Lac garantit - avec le concours des photographes professionnels - un usage et un stockage de ces photographies conformes à la loi.

Merci de bien vouloir nous informer avant le **18 septembre 2026**, par email à l'adresse : **eps.villeneuve@vd.ch**, si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo durant la période mentionnée. Toute éventuelle autre prise d'image dans le cadre scolaire sera soumise à votre autorisation le moment venu.





VILLENEUVE

Collège de la Tour Rouge

Route de la Tour-Rouge 7
1844 Villeneuve



Collège du Lac Nord

Av. des Comtes de Savoie
1844 Villeneuve



Collège du Lac Sud

Av. des Comtes de Savoie
1844 Villeneuve



ROCHE

Collège des Salines

Rue des Salines
1852 Roche



Collège de Prés-Clos

Prés-Clos
1852 Roche



NOVILLE

Collège de Noville

Place du Collège 1
1845 Noville



RENNAZ

Collège de Rennaz

Route d'Arvel 2
1847 Rennaz



CHEssel

Collège de Chessel

Chemin du Collège
1846 Chessel

VILLENEUVE

1P – 2P	08h27 – 11h57	13h55 – 15h30
3P – 6P	08h27 – 11h57	13h55 – 15h30
7P – 8P	07h32 – 11h57	13h50 – 16h25
9 – 11S	07h32 – 11h55	13h00 – 16h25

ROCHE

1P – 6P	08h30 – 12h00	13h50 – 15h25
7P – 8P	07h45 – 12h00	13h45 – 16h05

RENNAZ

1P - 6P	08h15 – 11h35	14h05 – 15h40
---------	---------------	---------------

NOVILLE

3P – 4P	08h24 – 11h45	14h00 – 15h35
---------	---------------	---------------

CHEssel

1P – 2P	08h35 – 11h55	13h57 – 15h32
---------	---------------	---------------

La bibliothèque scolaire a pour mission de promouvoir la lecture et l'accès à l'information. Elle se situe dans le bâtiment Arvel sur le site de la Tour Rouge.

Les élèves peuvent emprunter quatre livres / dvds / magazines pour deux semaines et six pendant les vacances.

Les horaires d'ouverture sont disponible en ligne :

<https://bibliotheques.edu-vd.ch>



La bibliothèque est fermée durant les vacances scolaires.

Les parents peuvent accompagner leur enfant à la bibliothèque en dehors du temps scolaire uniquement.

Bibliothèque scolaire de Villeneuve Haut-Lac
Rte des Narcisses 8
1844 Villeneuve
021/557 34 87

biblio.villeneuvehautlac@edu-vd.ch

INFORMATIONS DIVERSES

Appuis pédagogiques CVAJ

Le CVAJ (Centre Vaudois d'Aide à la Jeunesse) est une association au service des enfants et des jeunes du canton de Vaud. Le centre offre la possibilité de trouver une répétitrice ou un répétiteur.

Lien : www.cvaj.ch

Soutien pédagogique - Gymnase de Burier

Le Gymnase de Burier propose également une liste de répétitrices et répétiteurs provenant du gymnase ou de l'université pour apporter de l'aide à domicile.

Lien : <https://www.gymnasedeburier.ch/node/286>

Urgences médicales

Lorsque l'infirmière scolaire est occupée ou absente de son cabinet, l'élève de 9 à 11S peut se rendre au secrétariat sur préavis de l'enseignant afin que les secrétaires puissent contacter les parents. Pour les autres élèves, ce sont les enseignants qui contactent les parents.

Aucun médicament n'est donné par le secrétariat ou par les enseignants. Toutefois, en cas de légère blessure, les premiers soins (désinfection, pose d'un pansement, etc.) peuvent être effectués.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

Cette association a été créée dans le but de tisser un lien social autour de l'école, de mettre sur pied des projets concrets, d'informer, d'expliquer et de répondre aux questions des parents sur l'école avec le soutien de l'ape Vaud (association vaudoise des parents d'élèves).

L'APE Villeneuve Haut-Lac a pour but d'établir et de maintenir un dialogue constructif et ouvert entre parents, enseignants, autorités scolaires et politiques. L'association cherche à contribuer au développement d'un environnement harmonieux exercé par l'ensemble des adultes qui entourent les enfants.

Leur vision est d'apporter un regard des parents sur tout ce qui touche à la vie des élèves. C'est un retour indispensable afin que les autorités compétentes puissent bénéficier d'une vision plus large du contexte scolaire et prendre des décisions cohérentes pour le bien des enfants.

Contact : villeneuve@ape-vaud.ch



Association des parents d'élèves
Villeneuve Haut-Lac

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le conseil d'établissement a pour but de favoriser l'harmonie entre l'école, les familles et la vie locale. Il est composé à parts égales de membres représentant les parents d'élèves, les organisations, les autorités communales et l'école.

Les membres du quart parents ont été élus par d'autres parents. Deux de leurs représentants se tiennent à votre disposition. Il s'agit de :

Mme Danya Bernard



079 724 35 68

Mme Julia Pastore



076 409 91 95

Voici, ci-après, les dates connues avant le début de l'année scolaire.

SÉANCES D'INFORMATION POUR LES PARENTS

9S : lundi 14 septembre 2026
10S : mardi 15 septembre 2026
11S : jeudi 17 septembre 2026

} L'horaire sera transmis par courrier.

Pour les classes de 1P à 8P, la date de la séance sera communiquée par les maîtres de classe.

Présentation des options :

8P : mardi 9 mars 2027 à 19h - pour les élèves de 8P et leurs parents

APPROCHE DU MONDE PROFESSIONNEL

10 S : Stage du lundi 15 au vendredi 19 mars 2027

Immersion du 11 au 18 mars 2027

11 S : Stage du mardi 22 au vendredi 25 septembre 2026

Speed-recruiting le 11 novembre 2026

JOM – JOURNÉE OSER TOUS LES MÉTIERS

7P à 9S : jeudi 12 novembre 2026

CAMPS

7P/01/02/03/VI et 8P Villeneuve : du lundi 22 au jeudi 25 mars 2027

7P/04/05/06/VI et 8P Roche : du lundi 21 au vendredi 25 juin 2027

9 S : du lundi 15 au vendredi 19 mars 2027

10 S : du mardi 22 au vendredi 25 septembre 2026

11 S : du lundi 28 juin au jeudi 1^{er} juillet 2027

Pour les autres classes concernées, les informations vous parviendront par les maîtres de classe.

ÉPREUVES CANTONALES DE RÉFÉRENCE (ECR)

Les épreuves cantonales de référence (ECR) ont pour but d'harmoniser les exigences de l'enseignement dans le Canton en vue d'assurer une égalité de traitement entre les élèves et de mettre à disposition des repères extérieurs à la classe permettant de situer la progression des élèves.

4P Français 29, 30 avril & 3, 4 mai 2027

6P Français - Mathématiques 29, 30 avril & 3, 4 mai 2027

8P Français - Mathématiques - Allemand 27, 28, 29 avril 2027

En 4P, les résultats ont une valeur indicative. En 6P, ils ont la valeur d'un travail significatif et en 8P, les résultats sont pris en compte à hauteur de 30% des moyennes annuelles dans les décisions de promotion et d'orientation.

Des informations complémentaires sont à disposition sur le site du Canton de Vaud (vd.ch > formation > enseignement obligatoire et pédagogie spécialisée > évaluation et épreuves cantonales de référence).

EXAMENS DE CERTIFICAT

11S : du 7 au 18 juin 2027.

Pour les disciplines qui font l'objet d'un examen, la moyenne finale prend en compte la moyenne annuelle arrondie au dixième pour 80% et la note obtenue à l'examen pour 20%.

PROMOTIONS

11S : Jeudi 1^{er} juillet 2027 - **Remise des certificats de fin de scolarité**

FÊTES DES ÉCOLES

Chessel, Noville et Rennaz Lundi 28 juin 2027

Roche Mardi 29 juin 2027

Villeneuve Mercredi 30 juin 2027

VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FÉRIÉS

Lundi du Jeûne fédéral	Lundi 21 septembre 2026
Vacances d'automne	Du samedi 10 au dimanche 25 octobre 2026
Vacances d'hiver	Du jeudi 24 décembre 2026 au dimanche 10 janvier 2027
Relâches	Du samedi 6 au dimanche 14 février 2027
Vacances de Pâques	Du vendredi 26 mars au dimanche 11 avril 2027
Pont de l'Ascension	Jeudi 6 et vendredi 7 mai 2027
Lundi de Pentecôte	Lundi 17 mai 2027
Vacances d'été	Du samedi 3 juillet au dimanche 22 août 2027
<u>Mises en congé :</u>	
Journée pédagogique	Mercredi 27 janvier 2027
Congé de fin d'année	Vendredi 2 juillet 2027 (octroyé par le Conseil d'établissement)

